

Délibération n°21

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
25 avril 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
9 mai 2017

Objet :
**Etablissements d'Accueil Jeunes
Enfants : tarifs d'urgence**

L'AN deux mille dix-sept, le 2 mai, le conseil communautaire, convoqué le 25 avril 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M François CHEVILLE, *a donné pouvoir* à M. Stéphane FRIAUD
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M. Pierre CERLES
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir* à M. Frédéric BONNICHON
- M Jean-Maurice HEINRICH conseiller communautaire unique de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir* à M Jean-Paul AYRAL

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Fabrice MAGNET

Rapport n°21 : Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants : tarifs d'urgence

Vu le règlement intérieur de fonctionnement des structures d'accueil communautaires des enfants de moins de quatre ans qui prévoit dans son article IV du chapitre II des modalités spécifiques à l'accueil d'urgence,

Considérant que cet accueil d'urgence n'existe que pour répondre de façon ponctuelle aux besoins des parents, ou sur demande de la Protection Maternelle Infantile (PMI), suite à un problème familial ou professionnel spécifique et qu'aucun temps d'adaptation n'est exigé pour ce type d'accueil qui s'applique lorsque l'enfant est inconnu de la structure ou placé par la PMI,

Considérant que le calcul d'urgence demandé par la CAF s'établit à partir des participations des familles divisées par le nombre d'heures facturées de l'année N-1 des structures d'accueil du jeune enfant,

Considérant les tarifs d'urgence calculés pour les structures d'accueil suivantes :

MULTI ACCUEIL EX VSV	HEURES FACTUREES 2016	PARTICIPATION DES FAMILLES 2016	tarif moyen / structure
Châtel-Guyon	82 260	154 972	1,88
Paugnat	28 267	56 858	2,01
Sayat	27 602	51 029	1,85
St Ours	26 231	40 418	1,54
Volvic	33 705	64 465	1,91
Calcul	198 065	367 742	1,86
MULTI ACCUEIL EX LIMAGNE D'ENNEZAT	HEURES FACTUREES 2016	PARTICIPATION DES FAMILLES 2016	tarif moyen / structure
Ennezat	43 345	76 654	1,77
Micro crèche ST Laure	18 262	23 827	1,30
Calcul	61 607	100 481	1,63
MULTI ACCUEIL EX RIOM CO	HEURES FACTUREES 2016	PARTICIPATION DES FAMILLES 2016	tarif moyen / structure
Riom	102 485	169 914	1,66
Crèche familiale	63 362	92 890	1,47
Calcul	165 847	262 890	1,58
TOTAL	425 519	731 113	1.72

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :

- de fixer le tarif d'urgence 2017 des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans à 1,72 € par heure,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



*Pour extrait conforme.
A Riom, le 3 mai 2017*

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170502-
DELIB2017050221-DE
Date de télétransmission : 15/05/2017
Date de réception préfecture : 15/05/2017